

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 MARS 2017**

Délibération
n° 2017.03.217

**L'Alpha: convention
d'occupation
temporaire du
domaine public dans
l'enceinte de la
médiathèque**

LE TRENTE MARS DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 mars 2017**

Secrétaire de séance : Véronique ARLOT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Danielle CHAUVET à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bernard DEVAUTOUR à Eric SAVIN, Georges DUMET à Gérard ROY, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Maud FOURRIER à Yannick PERONNET, Michel GERMANEAU à Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD à André BONICHON, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Isabelle LAGRANGE à Bernadette FAVE, Catherine PEREZ à Francis LAURENT, Zahra SEMANE à Bernard CONTAMINE, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

Excusé(s) :

Karen DUBOIS, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Dominique PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2017

**DELIBERATION
N° 2017.03.217**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

L'ALPHA: CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DANS L'ENCEINTE DE LA MÉDIATHÈQUE

Par délibération n°278 du 6 octobre 2016, le conseil communautaire a approuvé la convention d'occupation temporaire du domaine public dans l'enceinte de la médiathèque l'Alpha conclue avec Monsieur Cédric Nicolas.

Devant le succès de son offre de restauration et pour maintenir de bonnes conditions d'exercice de son activité, GrandAngoulême et l'occupant ont convenu de reconsidérer d'un commun accord certaines dispositions techniques de ladite convention.

Les principaux réajustements portent sur les dispositions suivantes :

- L'exploitant est autorisé à vendre des boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupes sous réserve de la détention d'une licence de catégorie 3 en cours de validité,
- GrandAngoulême met à disposition un local de stockage complémentaire,
- A titre exceptionnel l'activité du café pourra s'exercer en dehors des périodes d'ouverture de la médiathèque notamment le lundi ou lors de manifestations locales. A ce titre, chaque demande sera soumise à l'accord express et préalable de GrandAngoulême.
- GrandAngoulême apporte des précisions sur les modalités d'entretien et de renouvellement des biens mis à disposition, ainsi que sur la sécurité.

Les dispositions financières restent inchangées.

Pour une meilleure lisibilité, l'ensemble de ces modifications fait l'objet d'une nouvelle convention d'occupation temporaire du domaine public au sein de l'Alpha.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 9 mars 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER la nouvelle convention d'occupation temporaire du domaine dans l'enceinte de la médiathèque l'Alpha aux fins d'exploitation du café avec Monsieur Cédric Nicolas.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

05 avril 2017

Affiché le :

05 avril 2017